



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 13/10/2022  
Reçu en préfecture le 13/10/2022  
Affiché le  
ID : 027-212704779-20221006-DL\_39\_2022-DE

Mairie de  
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **06 Octobre 2022 à 19h00** - Date de convocation : **30 septembre 2022**  
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**  
Secrétaire de séance : **Monsieur Christophe INIGO**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN

**Memres absents excusés ayant donné pouvoirs** :

Mmes DESCHAMPS (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. WECKSTEIN), Mrs CARRIER (pouvoir à Mme GLEIZES), LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

**DELIBERATION n° 39/2022 - RÉDUCTION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. WECKSTEIN présente au membres du conseil municipal la proposition de la commission de travail éclairage public. Il est retenu de réduire les horaires d'allumage afin de diminuer la consommation d'électricité tout en tenant compte des besoins des habitants, notamment les horaires de transport scolaire, garderie, etc.

- le matin de 6h30 à 8h00 ou 8h30 suivant l'heure de levé du soleil.
- le soir de 17h30 à 20h30 suivant l'heure du coucher du soleil.
- entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août plus d'éclairage

**VOTE** : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

